



Commentaire du père Mickaël Le Nezet

Vendredi 3 mars 2023

1^{re} lecture : Ez 18, 21-28

Évangile : Mt 5, 20-26

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : « *Je vous le dis : Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des Cieux. Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : 'Tu ne commettras pas de meurtre', et si quelqu'un commet un meurtre, il devra passer en jugement. Eh bien ! Moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement. Si quelqu'un insulte son frère, il devra passer devant le tribunal. Si quelqu'un le traite de fou, il sera passible de la géhenne de feu. Donc, lorsque tu vas présenter ton offrande à l'autel, si, là, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande, là, devant l'autel, va d'abord te réconcilier avec ton frère, et ensuite viens présenter ton offrande.*

Mets-toi vite d'accord avec ton adversaire pendant que tu es en chemin avec lui, pour éviter que ton adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et qu'on ne te jette en prison.

Amen, je te le dis : tu n'en sortiras pas avant d'avoir payé jusqu'au dernier sou. »



A travers ce passage d'évangile, nous comprenons que la vie spirituelle passe par le concret de la vie fraternelle. « *C'est à l'amour que vous aurez pour vos frères qu'on vous reconnaîtra comme mes disciples.* » (Jn 13, 35)

Ainsi, quand on se laisse saisir par le Seigneur, on découvre qu'on n'est pas seul, que nous avons des frères et sœurs à aimer. Et l'union aux frères doit être le signe concret de notre union à Dieu. « *Ce que je vous commande, c'est de vous aimer les uns les autres.* » (Jn 15, 17)

Bonne marche vers Pâques

P. Mickaël